

DEPARTEMENT

Savoie

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE  
73800

Séance du 20 mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	7

Date de la convocation
08 mars 2024

Date d'affichage
08 mars 2024

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt quatre

et le vingt mars

à dix-neuf heures

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 073-217300821-20240320-DEL2024\_17-DE



le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **DURET Michel, Maire**

**Présents** : PETIT Gilles, BENOIT Véronique, DUVAL Olivier, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, MICHEL Jean-Pierre.

**Excusés** : BONI Emilie, BATTIN Marie-Christine, FLAVIN Bastien, SCOLARI Sarah.

**Absent** : LAPERRIERE Nicolas.

a été nommé secrétaire : BENOIT Véronique

**Vœu à l'Attention de Monsieur le Président Directeur Général de la SNCF pour le maintien des TGV entre Paris et Chambéry – Aix - Annecy**

R Rapporteur : Michel DURET, Maire

M. le Maire indique qu'à l'initiative du Président du Conseil Départemental de la Savoie, il est proposé d'adopter le vœu suivant, à transmettre à Monsieur Jean-Pierre FARANDOU, Président-Directeur-Général de la SNCF, pour que les liaisons directes en TGV entre Paris et le territoire savoyard soient maintenues.

Vœu à l'Attention de  
Monsieur Jean-Pierre FARANDOU  
Président-Directeur-Général de la SNCF

C'est avec un certain étonnement, que nous, élu du territoire savoyard, avons appris par le journal Le Parisien – Aujourd'hui en France, que huit lignes à grande vitesse, dont la ligne Paris – Chambéry – Annecy, étaient sous le joug d'une « rationalisation », entendue plus simplement comme la réduction de l'offre actuelle.

Cette prospective que mène la SNCF autour d'une potentielle réduction de l'offre ferroviaire est d'autant plus étonnante, alors même que l'agglomération Grand Lac et le Conseil Département de la Savoie par la voix de leurs présidents respectifs, vous alertaient le 18 juillet 2023 sur ce même sujet.

En effet à la suite d'un de vos sondages auprès des voyageurs portant sur les trajets alternatifs aux lignes directes Paris-Chambéry-Annecy, nous nous étions inquiétés de l'objectif sous-jacent de ce dernier. Vous nous aviez lors assuré dans votre réponse que ces consultations n'entraîneraient « pas de modification du nombre de circulations à grande vitesse entre Paris et Annecy » en nous assurant de votre pleine compréhension des « enjeux des liaisons à grande vitesse pour le territoire savoyard ».

Après la suppression dès décembre 2018 de deux allers-retours Annecy-Paris, la menace de suppression du premier train quotidien du matin en 2019, puis sa suppression temporaire pendant la période estivale en 2021, nous espérons que la SNCF ne portera pas un nouveau coup de grâce sur cette ligne.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Par ce vœu nous souhaitons donc réaffirmer collectivement et avec vigueur l'importance plus que fondamentale et structurante de cette ligne pour l'ensemble du sillon alpin français.

L'ensemble des élus locaux signataires de ce vœu ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal de la commune de LA CHAVANNE tiennent ainsi à rappeler que :

ients de la responsabilité économique de l'entreprise SNCF, le rcement de l'attractivité de son offre et la poursuite de ses objectifs de bonation nous semblent être des ambitions davantage louables, justes et is, à moyen comme à long terme, que les suppressions abordées.

quelconque décision de réduction de l'offre sur cette ligne demeure ndément incohérente et incompréhensible au regard de la pression graphique croissante à laquelle le territoire fait face et au regard de rieuse nécessité de désengorger les flux routiers de nos vallées et de nos nérations.

iv reliant notre territoire à Paris demeurent absolument essentiels pour le lien de nombreux travailleurs savoyards ainsi que pour l'attractivité tique de nos communes, où qu'elles soient en Savoie.


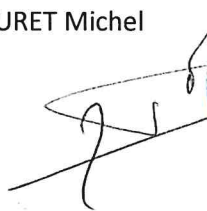
Nos collectivités respectives émettent donc le souhait que la SNCF n'entame une offre déjà limitée sur cet axe et qu'elle ne sacrifiera pas nos dessertes alpines sur l'autel d'une « optimisation » supposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (vote : pour = 5, abstentions = 2, contre = 0) :

- approuve le vœu ci-dessus ;
- demande à Monsieur le Maire de le transmettre au Président-Directeur-Général de la SNCF, ainsi qu'à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Savoie.

Ainsi délibéré,  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
DURET Michel



La secrétaire de séance,  
BENOIT Véronique

